

des siècles, et c'est vouloir faire de la fausse représentation que d'apporter une argumentation semblable.

On parle d'erreurs judiciaires et l'on a cité des cas, mais tout le monde sait qu'aujourd'hui on pend uniquement pour des meurtres qualifiés, c'est-à-dire des meurtres prouvés hors de tout doute. Pourquoi alors parler d'erreurs judiciaires?

L'honorable Registraire général du Canada (M. Turner) a dit que le système légal ou le système de la magistrature, où la législation laissait à désirer, que même les juges auraient besoin de parfaire leur éducation. Mais alors, qu'on fasse leur éducation, mais qu'on n'aille pas relâcher les bandits en attendant que la loi soit réformée et que les juges aient appris à juger les causes qu'on leur soumet.

• (5.00 p.m.)

On a dit, entre autres choses, que l'opinion publique réclame l'abolition. Je dis que c'est faux. Je dis que si l'on tenait un plébiscite à travers le Canada, actuellement, la grande majorité des Canadiens s'opposeraient à l'abolition de la peine de mort. Au fait, je sais que plusieurs de mes collègues ont tenté, dans leur circonscription, l'expérience que j'ai faite dans la mienne, c'est-à-dire qu'ils ont envoyé un questionnaire à leurs électeurs pour connaître l'opinion publique, opinion qui était en très grande majorité pour le maintien de la peine de mort.

On me rétorquera, monsieur l'Orateur, que c'est le rôle des députés de faire l'éducation de la population. Je crois que c'est vrai, mais attendons d'avoir fait l'éducation avant d'imposer des mesures que le peuple ne veut pas. La population nous envoie ici pour la servir et pour satisfaire ses désirs. Or, si l'on croit qu'il faut abolir la peine de mort, qu'on commence par éduquer la population et lui faire comprendre pourquoi il faut abolir la peine de mort, mais qu'on n'abolisse pas la peine de mort avant de faire l'éducation du public.

J'ai été surpris d'entendre l'argumentation du député de Lotbinière (M. Choquette) à ce sujet car, à un certain moment, il disait qu'il était pour le bill et, ensuite, il était contre le bill. Toutefois, il a quand même admis que l'opinion publique n'était pas prête à accepter la suppression de la peine de mort.

De plus, monsieur l'Orateur, je dis que ce bill est inacceptable, parce que lorsqu'on invoque l'argument du souci du respect de la vie humaine pour réclamer qu'on cesse de pendre 4 ou 5 malfaiteurs par année et qu'on continue à en pendre deux ou trois qui auront assassiné des gardiens du maintien de l'ordre, je suis d'avis qu'il y a là une ambiguïté un peu inexplicable à laquelle le Regis-

traire général n'a pas répondu, lorsqu'il a dit: Ceux-là, ce sont des gens qui commettent jusqu'à un certain point des crimes contre l'État.

Monsieur l'Orateur, si l'on assassinait le premier ministre (M. Pearson), si l'on assassinait le Solliciteur général, si l'on assassinait le député de Lotbinière, bref, si l'on assassinait le président de la Chambre, ce serait alors des crimes contre l'État, et il me semble que les auteurs de ces crimes mériteraient tout autant la pendaison que celui qui assassinerait un gardien de prison qui, dans bien des cas, est illettré. Donc, l'argument est une contradiction en lui-même, et je n'ose pas dire que c'est de la fausse représentation, parce que j'ai trop de respect pour les honorables députés et les honorables ministres qui l'ont fait valoir ici. Mais si le souci des vies humaines était si intense, si cher au cœur de tous les membres de ce gouvernement, pourquoi n'a-t-on pas, au cours des derniers mois, organisé dans cette enceinte une protestation unanime, éloquente et vigoureuse contre les guerres qui tuent des milliers de personnes dans certains pays du monde?

Au moment où le Canada est accusé de vendre aux États-Unis des armes qui sont utilisées pour tuer des Vietnamiens, pourquoi n'avons-nous pas élevé une protestation générale? Je suis sûr que le gouvernement aurait eu l'appui de tous les députés pour protester contre ces tueries en masse de gens innocents pour satisfaire des intérêts qui sont discutables et que je n'ai pas le temps de décrire maintenant.

Si le souci de la protection des vies humaines est si intense, qu'on commence d'abord par arrêter ces tueries. Par ailleurs, si l'on n'est pas capable de les arrêter, qu'on élève une protestation qui sera assez vigoureuse, assez éloquente et assez unanime pour réveiller la conscience universelle sur ces crimes en série que constituent les guerres qui sévissent actuellement et qui atteignent surtout les civils.

Je suis d'avis que si c'est par souci du respect de la vie humaine qu'on veut sauver trois ou quatre meurtriers par année et continuer à en pendre deux ou trois qui vont tuer des gardiens, alors qu'on laisse des milliers de civils se faire massacrer dans des guerres incompréhensibles et absolument inadmissibles, il y a quelque chose qui ne va pas quelque part, monsieur l'Orateur. Je crois que ce serait le rôle de la Chambre, pour conserver au Canada sa mission d'agent de paix dans le monde, pour lui conserver le respect du tiers-monde, d'élever justement